

---

**Réunion des Hautes Parties contractantes  
à la Convention sur l'interdiction ou  
la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

24 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

Point 8 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions financières ayant un rapport avec la Convention  
et les Protocoles y annexés**

**Coûts estimatifs  
Réunion de 2022 des Hautes Parties contractantes  
à la Convention**

**Rectificatif**

**1. Page de couverture**

Lire comme indiqué ci-dessus le bloc indicatif gauche.

**2. Paragraphe 1**

*Substituer* au texte actuel :

1. Les Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont décidé de convoquer en novembre 2022, à une date restant à déterminer, une réunion des Hautes Parties contractantes, d'une durée de trois jours.

---

